

Rapport annuel 2015

IntegraGen SA
Genopole Campus 1 - Genavenir 8
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY
www.integragen.com
Tel : 0033-(0)1 60 910 900
Fax : 0033-(0)1 60 910 922

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration





RAPPORT DE GESTION

2015

INTEGRAGEN

Société Anonyme au capital de 5 070 322 euros

Siège social : Genopole Campus 1, Genavenir 8

5, rue Henri Desbruères - 91000 EVRY

RCS EVRY B 432 176 543

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1	Situation de la Société	3
1.2	Faits marquants de l'exercice	4

2 COMPTES AU 31 DECEMBRE 2015

2.1	Compte de résultat	6
2.2	Bilan	9
2.3	Affectation du résultat	11
2.4	Activité de la filiale	12
2.5	Participations significatives	12

3 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1	Participation des salariés au capital	13
3.2	Renseignements sur la répartition	13
3.3	Rachat d'actions et évolution du titre	13

4 RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1	Risques et incertitudes	15
4.2	Evolutions et perspectives d'avenir	16
4.3	Evénements survenus depuis la clôture	16

5 DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1	Composition du Conseil d'Administration	17
5.2	Comité de direction de la Société	18
5.3	Autres mandats des mandataires sociaux	18
5.4	Mandats des Commissaires aux comptes	18
5.5	Divers	18

Mesdames, Messieurs

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de constater qu'aucune des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Benoit PIMONT.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Bernard COURTIEU
Président du Conseil d'Administration

PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1 Situation de la Société

La Société a été créée en 2000 et se consacre à la recherche et l'identification de biomarqueurs génétiques d'une part, et au développement et à la commercialisation de prestations de services génomiques d'autre part. Ces produits et services visent à améliorer la détection de la prédisposition et la prise en charge des maladies complexes.

IntegraGen dispose d'une plateforme de séquençage et de génotypage à Evry. Son expertise repose sur une équipe reconnue et comprenant :

- Un laboratoire avec une équipe de 13 personnes, dont 6 dédiées au séquençage très-haut débit, chargée de mettre en place des protocoles avancés permettant le traitement d'échantillons cliniques réputés difficiles ;
- Un groupe de 9 bio-informaticiens et data managers traitant les données, ayant développé un outil en ligne pour la recherche d'aide au filtrage et à la qualification des variants très prisé des utilisateurs (Exome Resequencing Intelligence Sorter « ERIS »).

Cette plateforme a permis à la Société de développer une offre de services génomiques pour des laboratoires académiques et privés.

Plus spécifiquement, IntegraGen a renforcé au cours des dernières années une forte proximité avec ses clients dans le domaine de la cancérologie, ce qui s'illustre par les faits suivants :

- ⇒ La Société mène de nombreux projets de séquençage et d'analyse des exomes en recherche pour les principaux centres de recherche ou de soins en cancérologie : La Ligue Nationale contre le cancer, l'Institut Curie, Gustave Roussy, la fondation Maladies-Rares, divers hôpitaux de l'AP-HP (HEGP, Saint-Louis, Robert-Debré, Cochin, Necker...).
- ⇒ Elle effectue également des prestations de séquençage pour des projets importants financés notamment par l'INCa.

Depuis juin 2014, IntegraGen opère également une plateforme de service dans le cadre de la recherche clinique, au sein des locaux de Gustave Roussy. Cette unité permet d'orienter, dans le cadre de projets de recherche clinique, la prise en charge des patients vers les thérapies ciblées les plus adéquates.

En 2015, IntegraGen est par ailleurs devenu l'opérateur de séquençage en microbiologie de l'Institut Pasteur.

La Société a décidé courant 2015 de limiter les efforts dans le domaine de l'autisme et de se concentrer sur les développements entrepris dans les domaines de l'oncologie et des services notamment dans le cadre du projet ICE.

Pour rappel, la Société a conclu en 2011 des accords de collaboration scientifique avec les unités Inserm U1162 et U775 pour identifier de nouveaux biomarqueurs en oncologie. Ils permettront de constituer des outils de médecine personnalisée pour la prise en charge de patients atteints de tumeurs cancéreuses du foie et du côlon. Ces accords ont donné lieu à la constitution d'un portefeuille de brevets qui représente d'importantes opportunités de développement pour IntegraGen.

L'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 était le quinzième exercice de la Société. Depuis juin 2010, IntegraGen est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (FR0010908723 ALINT).

A la fin de l'année 2015 la Société comptait 37 collaborateurs (apprentis compris, dont 1 dans la filiale américaine IntegraGen, Inc.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Nous détaillerons les avancées d'IntegraGen dans chacune des deux lignes de produits :

- Les services génomiques,
- les tests de diagnostic moléculaire dans l'oncologie

Activités de services génomiques

Le chiffre d'affaires s'élève à 5,6 m€ en baisse de 7% par rapport à 2014, après huit années consécutives de hausse. La croissance moyenne au cours des cinq dernières années s'élève à 12% par an. IntegraGen a également noté une hausse des prises de commande de 23% par rapport à l'année antérieure.

Sur le segment R&D, la Société a notamment dû faire face à la concurrence et à la pression sur les prix des prestations. La baisse des prix dans le séquençage est donc le premier facteur à l'origine de la baisse du chiffre d'affaires, auquel il faut ajouter les effets mix. Au total la Société a effectué plus de 267 projets pour plus de 150 clients.

La baisse sur le segment R&D est en partie neutralisée par le développement significatif des prestations cliniques pour Gustave Roussy, où la Société a mis en place en 2014 une plateforme dédiée à la recherche clinique ainsi qu'à l'Institut Pasteur dont IntegraGen est devenue en 2015 l'opérateur de séquençage en microbiologie. Pour l'ensemble de l'année 2015, le segment clinique représente 25% du chiffre d'affaires, alors qu'il ne pesait que 6% en 2014.

IntegraGen Genomics, la division « services génomiques » d'IntegraGen, a élargi son offre en 2015 avec « GeCo » (Genomics Consulting), un nouveau service d'analyse statistique des données génomiques complexes et d'interprétation des résultats. Plusieurs prestations ont été réalisées au cours de l'année.

Par ailleurs, les équipes informatiques ont accompli d'importantes avancées dans le projet ICE (*Interpretation of Clinical Exome*) lancé en 2014 et destiné à développer un logiciel scientifique d'assistance à l'interprétation des données de séquençage génomique. L'objectif est d'optimiser le diagnostic des patients atteints de maladies très graves afin de définir des traitements plus ciblés et mieux adaptés. Ce projet est mené en consortium avec trois partenaires : SOGETI HIGH TECH, Gustave Roussy et les cotutelles de l'Unité U1162 dirigé par le Professeur Jessica Zucman-Rossi. Il a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du 17^{ème} fond unique interministériel (« FUI 17 ») et sera financé à hauteur de 2,2 m€ pour les quatre partenaires. Une subvention de 204K€ euros a été enregistrée dans le résultat 2015 au titre des efforts menés au cours de la période.

Oncologie

IntegraGen a poursuivi courant 2015 le développement de ses tests de diagnostic en oncologie dans les domaines du cancer du côlon (cancer colorectal métastatique) et du foie (carcinome hépato-cellulaire).

IntegraGen a publié en 2015 les résultats cliniques portant sur l'association entre l'expression du marqueur microARN 31-3p et les effets du traitement par anti-EGFR chez les patients atteints d'un cancer du côlon métastatique. Les résultats présentés en mai 2015 à l'ASCO, à Chicago, complètent et renforcent les données déjà publiées qui démontrent que l'expression du miR-31-3p dans la tumeur primitive est prédictive de l'efficacité du traitement par les anti-EGFR. Enfin, la Société a annoncé avoir établi un partenariat avec les investigateurs de l'étude FIRE-3, dont les résultats seront présentés en juin lors du congrès de l'ASCO 2016.

Autres faits marquants de l'exercice

▪ Capital

En mai 2015, IntegraGen a mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec la Société Générale (« SG »), dans le cadre d'un PACEO (*programme d'augmentation de capital par exercice d'options*) moyennant émission de bons de souscription d'actions (« Bons ») au profil de SG, exerçables par tranches et à la demande d'IntegraGen. Dans le cadre de cet accord, SG s'est engagée à souscrire, à la demande d'IntegraGen, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 800 000 actions (soit 16% du capital actuel). Une première utilisation de cette ligne de financement a été réalisée en juillet dernier par exercice de 100 000 Bons, résultant en une émission de 100.000 actions supplémentaires.

Au bilan, au 31 décembre 2015, le capital social était de 5 070 322 actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2015

2.1 Compte de résultat de IntegraGen SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ce tableau présente un résumé des comptes de l'exercice détaillés ci-après :

(Comptabilité tenue en euros)	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	5 583 987	6 035 595	(7%)
Total des produits d'exploitation	5 853 191	6 173 956	(5%)
Total des charges d'exploitation	(8 169 788)	(7 874 679)	(4%)
Résultat d'exploitation	(2 317 597)	(1 700 723)	(36%)
Résultat financier	(91 497)	284 165	n/a
Résultat courant net avant impôt	(2 409 095)	(1 416 557)	n/a
Résultat exceptionnel	548 883	(90 651)	n/a
Impôt	326 405	463 604	(30%)
Résultat net	(1 533 806)	(1 043 604)	(47%)

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation s'élèvent à 5 853 190 euros, en recul de 5%.

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 983 987 euros, il est généré par la vente de services en génomique.

Les autres revenus s'élèvent à 269 203 euros. Ils comprennent notamment une subvention de 204 073 euros liée au projet ICE – développement d'un logiciel d'aide à l'interprétation des exomes cliniques et destiné à faciliter l'orientation thérapeutique en cancérologie, projet mené en partenariat avec Gustave Roussy, SOGETI HIGH TECH et INSERM.

Charges d'exploitation

▪ Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 2 886 569 euros, soit une hausse de 7% par rapport à l'année 2014. Cette augmentation s'explique par la hausse des effectifs moyens sur l'année, après plusieurs recrutements intervenus dans le courant de l'exercice 2015.

L'effectif moyen est de 33 personnes en 2015 contre 32 en 2014.

▪ Achats de marchandises

Les achats de marchandises s'élèvent à 2 535 212 euros, en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est liée d'une part à la hausse de dollar qui enchérit les principaux réactifs de séquençage et au mix des prestations réalisées en 2015 d'autre part.

▪ Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 748 104 euros, elles sont stables par rapport à l'année 2014. Ces dépenses comprennent, entre autres :

- les locations mobilières et leasing relatifs aux contrats de location longue durée des équipements de laboratoire. Les coûts s'élèvent à 505 320 euros en 2015
- les charges de la filiale IntegraGen, Inc. refacturées à IntegraGen SA dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Les dépenses refacturées par la filiale sont passées de 446 129 euros en 2014 à 392 398 euros en 2015, soit une baisse de 12%. La filiale ne compte aujourd'hui qu'une personne à temps plein.
- Les honoraires de propriété intellectuelle, qui s'élèvent à 209 606 euros,
- les prestations de recherche réalisées dans le cadre de collaborations externes, qui s'élèvent à 152 553 euros contre 106 005 euros en 2014.

Enfin, les autres dépenses d'exploitation incluent aussi les locations immobilières (baux), les honoraires autre que ceux de propriété intellectuelle, la maintenance des équipements, les frais de déplacement, les assurances et d'autres frais.

▪ Total des charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 8 169 788 euros, soit 4% de plus que l'année passée et 2% de moins qu'en 2013.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'élève ainsi à 2 317 597 euros contre 1 700 723 euros en 2014.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le résultat financier est une perte de 91 487 euros, la Société ayant enregistré en début d'année 2015 des pertes de changes sur les achats en dollars. En 2014, le résultat financier était un gain de 284 165 euros, en raison d'une reprise de provision sur créance sur la filiale IntegraGen Inc.

En conséquence le résultat courant avant impôts fait apparaître une perte de 2 409 095 euros contre une perte de 1 416 557 pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un gain de 548 883 euros en 2015 contre une perte de 463 604 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'explique essentiellement par :

- La part non amortie de l'aide COFACE sur les années 2008-2011 et acquise à la Société en 2015 : 531 860 euros
- Une indemnité de 57 156 euros versée pour résiliation anticipée de contrat
- la plus-value nette de 43 378 euros résultant des achats et des ventes d'actions IntegraGen dans le cadre du contrat de liquidité

Résultat net

Le montant du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») pour l'année 2015 est de 326 405 euros contre 463 604 euros en 2014. Les coûts de recherche et développement sont stables, la diminution provenant des nouvelles avances remboursables reçues de Bpifrance et déduites des dépenses éligibles.

En conséquence, le résultat net est déficitaire de 1 533 806 euros pour l'année 2015, contre un résultat net déficitaire de 1 043 604 pour l'année 2014 et 2 545 619 euros pour l'année 2013.

2.2 Bilan de IntegraGen SA

ACTIF

En euros	2015	2014	Variation
Actifs immobilisés	1 271 196	879 908	+44%
Stocks	268 372	340 418	(21%)
Créances d'exploitation	1 393 474	2 014 968	(31%)
Créances diverses et charges constatées d'avance	665 126	682 792	(3%)
Trésorerie	5 017 838	5 237 293	(4%)
Actif circulant	7 344 810	8 275 474	(11%)
Ecart de conversion Actif	3 979	14 721	(73%)
Total Actif	8 619 988	9 170 104	(6%)

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences d'une valeur nette de 2 308 euros, sont en grande partie amorties à ce jour.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 345 167 euros. Il s'agit d'équipements industriels, de matériel et de mobiliers d'une valeur brute de 1 002 582 euros qui ont été acquis soit en direct soit pour leur valeur de rachat à l'issue d'un contrat de crédit-bail.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2015 à la somme nette de 923 720 euros contre 635 699 euros en 2014. Ce montant comprend, à hauteur de 261 004 euros, les liquidités et la valeur net des titres présents au 31 décembre 2015 dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans ce poste figurent également les titres de la filiale américaine détenue à 100% ainsi que le montant des fonds prêtés par la maison-mère à sa filiale dans le cadre d'une convention de compte-courant d'associés. Pour respecter les principes de prudence des normes comptables françaises, ces montants ont été provisionnés en totalité, soit pour la somme de 2 091 650 euros, ce qui ne préjuge en aucun cas de son non-recouvrement.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 7 344 812 euros. Ce poste comprend des stocks pour 268 372 euros, des créances pour 1 927 561 euros, des disponibilités pour 5 017 838 euros, ainsi que des charges constatées d'avance pour un montant de 131 040 euros.

PASSIF

En euros	2015	2014	Variation
Capitaux propres	2 933 000	3 762 397	(22%)
Avances conditionnées	1 592 447	1 651 860	(4%)
Provisions pour risques et charges	3 979	14 721	(73%)
Dettes financières	157	254	+0%
Dettes d'exploitation	2 468 772	2 501 214	(1%)
Dettes diverses et produits constatés d'avance	1 039 805	931 189	+12%
Ecart conversion	581 823	308 464	+89%
TOTAL PASSIF	8 619 988	9 170 104	(6%)

Dans le cadre de la mise en place, en mai 2015, d'une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, exerçable par tranches et à la demande d'IntegraGen, 800 000 bons de souscription d'actions d'une valeur de 0,01 euro chacun ont été émis en juin 2015 et 100 000 exercés en juillet 2015, ce qui explique l'augmentation de capital de 100 000 euros et de la prime d'émission de 604 410 euros.

Le capital social s'élève à la somme de 5 070 322 euros au 31 décembre 2015. Au cours de l'exercice clos 2015, 100 000 actions nouvelles ont été émises, suite à l'exercice de 100 000 bons de la ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale mise en place en mai 2015, dans la limite de 800 000 bons. Les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 36 191 002 euros.

Le compte de report à nouveau est débiteur à hauteur de 36 794 517 euros.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 933 000 euros.

▪ Avances conditionnées

La Société a bénéficié d'avances conditionnées dont de solde s'élève à 1 592 447 euros au 31 décembre 2015.

L'avance accordée par la Coface et s'élevant au 31 décembre 2014 à 531 860 euros a été soldée en produit exceptionnel. La période d'amortissement qui s'étendait du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2015 est terminée et les ventes réalisées sur la zone couverte n'ont pas conduit au remboursement de la totalité de la somme versée. Le solde non amorti de l'avance est donc acquis.

L'avance BPI/OSEO a été accordée en 2011 pour soutenir les efforts de la Société dans son programme d'identification de bio-marqueurs (le projet « BIOMOS ») et de développement de tests de diagnostic moléculaire dans les domaines des cancers colorectal et hépatique. La dernière tranche a été versée à la Société pour un montant de 452 447 euros, ce qui porte à 1 572 447 euros le total de l'avance remboursable reçue pour le projet.

La Société a également reçue une première avance de 20 000 euros en 2015 pour le projet HECAM, un projet collaboratif dans le cancer du foie.

▪ **Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires**

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 2 493 387 euros (contre 2 645 927 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

d'emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédit	157 €
d'emprunts et de dettes financières diverses	0 €
de dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 202 948 €
de dettes fiscales et sociales	1 265 824 €
d'autres dettes	24 614 €

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 015 191 euros contre 786 477 euros en 2014.

Conformément à l'article 24-II de la LME (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous informons de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Ancienneté des factures fournisseurs au 31 décembre 2015

	Ancienneté ⁽¹⁾		
	<30 jours	entre 30 et 60 jours	> 60 jours
Factures Fournisseurs (en euros)	732 265	294 845	78 272

⁽¹⁾ Nombre de jours entre la date de la facture en comptabilité et le 31 décembre 2014 :

- < 30 jours : du 1er au 31 décembre 2015
- entre 30 et 60 jours : du 1er au 30 novembre 2015
- > 60 jours : antérieure au 1er novembre 2015

Par ailleurs, le solde des créances commerciales représente 46 jours de chiffre d'affaires en 2015 contre 43 jours à la fin de l'année 2014.

2.3 Affectation du résultat

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2015, la perte de l'exercice clos s'élève à la somme de 1 533 806 euros et que le compte « report à nouveau » débiteur s'élève à la somme de 36 794 517 euros.

Nous vous proposons d'affecter ladite perte au compte « report à nouveau » débiteur qui sera porté, après cette affectation, à la somme de 38 328 323 euros.

2.4 Activité de la filiale

La filiale américaine IntegraGen, Inc. est en charge de la valorisation des résultats issus de la recherche et développement sur le territoire américains. Comme les années précédentes les coûts relatifs aux services rendus par la filiale dans le cadre d'un contrat de services ont été refacturés à la maison mère.

Le total des charges de l'exercice 2015 s'est élevé à 459 591 USD (contre 536 369 US\$ en 2014) dont 222 697 US\$ de dépenses de ressources humaines (contre 280 904 US\$ en 2014).

2.5 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice 2015, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1 Participation des salariés au capital

Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du même Code, était de 0 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

3.2 Renseignements relatifs à la répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a reçu, au cours de l'année 2015, aucune notification de franchissement de seuil dans le cadre des dispositions des L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code.

3.3 Programme de rachat d'actions et évolution du titre

Programme de rachat d'actions

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'exercice 2015 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2014 aux termes de sa onzième résolution, renouvelée par anticipation, par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 18 juin 2015 aux termes de sa neuvième résolution.

En application des dispositions de l'article L.225-211°2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2015:

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 552 535 actions au prix moyen de 6,17 euros par action, représentant 10,89 % du capital social
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 536 361 actions au prix moyen de 6,28 euros par action, représentant 10,57 % du capital social
- Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2015 : 42 299 actions représentant 0,83 % du capital social.
- Valeur de ces actions (coût d'achat) : 189 922,51 euros
- Valeur nominale de ces actions : 42 299 euros
- Rémunération annuelle de gestion versée par la Société au cours de l'exercice : 15.000 euros

Les opérations susmentionnées ont été effectuées dans le but d'assurer l'animation sur le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nous nous informons que les actions rachetées n'ont, au cours de l'exercice 2015, fait l'objet d'aucune réallocation autorisée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IntegraGen S.A à Oddo Corporate Finance, à la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 42 299
- Solde en espèce du compte de liquidité : 71 081,78 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 18 023
- Solde en espèce du compte de liquidité : 181 967,36 €

Descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016 soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 est présenté en **Annexe D**.

Evolution du titre

Le titre, coté à 5,4 euros en début d'exercice, est passé à 4,49 euros en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 4,35.euros le 21 décembre 2015 et le cours le plus haut à 9,05 euros au 19 juin 2015.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2015 à 22 765 745,78 euros.

RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Relativement aux dispositions des alinéas 3 et 6 de l'article L225-100 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société est confrontée aux risques et incertitudes suivants :

Risques relatifs à la conclusion des partenariats nécessaires à la poursuite de la stratégie d'IntegraGen

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de commercialisation de tests de diagnostic moléculaire, IntegraGen a conclu différents accords de partenariats et de collaboration.

IntegraGen entend continuer à s'appuyer sur les collaborations en cours. Si l'une de ces collaborations venait à être résiliée ou remise en cause, certains projets menés par IntegraGen pourraient être pénalisés et prendre du retard.

Afin de poursuivre son développement, IntegraGen souhaite également nouer de nouveaux partenariats. La négociation et la conclusion de ce type d'accord est complexe et nécessite du temps. IntegraGen pourrait ainsi avoir des difficultés ou échouer à la mise en place de partenariats à des conditions acceptables ou dans les délais escomptés.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis du fournisseur Illumina

Dans le but de proposer des services couvrant l'ensemble des besoins de ses clients académiques et industriels mais aussi de répondre à ses besoins propres de recherche et développement, IntegraGen s'est dotée des technologies les plus en pointe dans ce domaine. La Société dispose aujourd'hui d'une plateforme technologique unique pour un acteur privé en France qui couvre toutes les applications de la recherche en génomique.

Pour constituer cette plateforme, IntegraGen a conclu des contrats de location longue durée notamment auprès de la société Illumina, Inc., spécialisée dans la vente et la location de matériel de laboratoire. Illumina fournit également à IntegraGen les réactifs adaptés aux plateformes de séquençage utilisées.

Illumina est le principal fournisseur d'IntegraGen. Tout changement dans la politique commerciale d'Illumina pourrait notamment impacter significativement les marges de l'activité de services génomiques. Une défaillance de la part d'Illumina serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité et les perspectives de la Société.

Risques liés au développement d'un test théranostique pour le cancer colorectal métastatique

La Société a engagé des discussions en vue de commercialiser le test de mesure du bio-marqueur prédictif de la réponse aux traitements anti-EGFR dans le cadre d'accords de licences en 2014, mais aucun engagement n'a été conclu à la date. Les objectifs de commercialisation sont donc sujets à une forte variabilité, en fonction du type de partenariat choisi qui pourra porter sur la commercialisation par un laboratoire central ou sur le développement d'un kit ; dans cette seconde hypothèse le temps de développement nécessaire ne permettra pas de commercialiser en 2016. Par ailleurs, les termes des accords envisagés peuvent varier selon le partenaire, la durée et la nature de l'engagement.

Risques de taux et risque de change

La Société n'investit pas ses liquidités dans des produits de placement qui pourraient entraîner un risque en capital.

Elle place une partie importante de sa trésorerie en comptes à terme ou en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires afin de répondre à ses besoins à court terme.

Les comptes à terme offrent des rémunérations progressives permettant ainsi à la Société une grande flexibilité dans la gestion de ses placements de trésorerie.

4.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

▪ Services

IntegraGen poursuit les discussions pour mettre en place de nouvelles plateformes cliniques, à l'instar de celle installée au sein des locaux de Gustave Roussy.

La hausse des prises de commande en 2015 devraient également avoir un impact sur l'activité en 2016. Les commandes de l'activité GeCo laissent également présager une progression de ce segment en 2016.

▪ Projet ICE

Une première version du logiciel ICE sera présentée.

▪ Cancer colorectal métastatique

En oncologie, la Société finalisera les analyses du biomarqueur miR-31-3p dans l'étude FIRE-3, une troisième étude prospective randomisée de phase III. Des résultats scientifiques sur l'étude FIRE-3 seront présentés en juin prochain à Chicago lors du congrès de l'ASCO American Society of Clinical Oncology). Aux Etats-Unis et en Europe, IntegraGen devrait finaliser des accords de licence déjà en cours de discussion afin de mettre à disposition des cliniciens un test permettant d'identifier les patients susceptibles de bénéficier du traitement par anti-EGFR.

4.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Aucun évènement majeur n'est à signaler.

DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que la direction générale est assurée par Monsieur Bernard COURTIEU qui cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration était composé de la manière suivante :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Monsieur Bernard COURTIEU, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Administrateurs

1. Monsieur Gerald WAGNER, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016,
2. Monsieur Cyrille HARFOUCHE, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016,
3. Monsieur Peter BEHNER, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.
4. Madame Yannick SABATIN, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
5. Madame Dominique LAFOND, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Censeurs

La société A PLUS FINANCE, représentée par Monsieur Jean-Michel PIMONT, a été nommé en qualité de censeur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

5.2 Comité de Direction d'IntegraGen

A ce jour, font partie du comité de direction :

- Monsieur Bernard COURTIEU, Président Directeur Général
- Monsieur François LIEBAERT, VP Recherche et Développement, Affaires Médicales & Réglementaires
- Monsieur Emmanuel MARTIN, Directeur des Services Génomiques
- Madame Laurence RIOT-LAMOTTE, Directeur Administratif et Financier
- Monsieur Francis ROUSSEAU, Directeur des Laboratoires
- Madame Bérengère GENIN, Directeur de la Bioinformatique
- Monsieur Larry YOST, Directeur de la filiale américaine IntegraGen, Inc.

5.3 Autres mandats et fonctions des mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe des différents mandats exercés par les administrateurs présents au cours de l'exercice écoulé, regroupés sous la forme d'un tableau présenté en **Annexe A** au présent rapport.

5.4 Mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2013 a, aux termes de sa sixième résolution, nommé :

- Deloitte & Associés domiciliée 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- BEAS domiciliée 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5.5 Opérations sur titre des dirigeants

Aucune opération sur titre des dirigeants au cours de l'exercice 2015 n'est à signaler.

5.6 Divers

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du même Code, des autres amortissements non déductibles et des autres charges et dépenses somptuaires qui s'élèvent pour l'exercice 2015 à 5 963.55 €.euros.

Conventions règlementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, ainsi que toute autre règlement ou législation nationale afférentes.

Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, en **Annexe B**, le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Délégations et autorisations au profit du conseil d'administration

La Société a également mis en place des délégations au profit du Conseil d'Administration afin de lui permettre d'effectuer un certain nombre d'opérations financières (augmentations de capital, émission d'autres titres, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, etc.) sans avoir à réunir une assemblée générale des actionnaires, compte tenu des contraintes de délais et de coûts associés à la réunion de telles assemblées.

Enfin, le Conseil d'Administration s'est également vu doter de diverses autorisations dans le cadre de la politique d'intéressement des salariés et dirigeants que la Société souhaite mettre en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

ANNEXE A

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE,
DURANT L'EXERCICE ECOULE, PAR CHACUN DES MANDATAIRES
SOCIAUX DE LA SOCIETE**

Administrateur	Première nomination	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire
Bernard COURTIEU	6 septembre 2007	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	INTEGRAGEN Inc. (US): Président du Conseil d'Administration PATHOQUEST SAS : Membre du conseil stratégique SEM SAS : Membre du conseil de surveillance
Gerald WAGNER	8 juin 2005	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	GERALD WAGNER CONSULTING LLC (US): Gérant
Cyrille HARFOUCHE	25 octobre 2011	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS Directeur Général de Montaigne Rabelais SAS Associé gérant de RCB Partenaires SNC
Peter BEHNER	12 février 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Strategy&, PwC's strategy consulting business: Partner Rottendorf Pharma GmbH : membre de l' <i>Advisory Board</i>
Yannick SABATIN	9 avril 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Celgene : Corporate Affairs, Strategic planning and Innovation Director
Dominique LAFOND	9 avril 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Capgemini: Corporate Vice President

ANNEXE B RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Capital en fin d'exercice

	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Capital social	3 771 471 €	4 115 471 €	4 115 471 €	4 970 322 €	5 070 322 €
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 771 471	4 115 471	4 115 471	4 970 322	5 070 322
Nombre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice de droits de souscription (options attribuées + BSA émis + BSPCE émis)	329 000	607 000	721 000	673 000	1.472.000

Opérations et résultats de l'exercice

	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Chiffre d'Affaires hors taxes (prestations de services et vente de biens)	4 649 398 €	4 741 018 €	5 405 674 €	6 035 595 €	5 583 987 €
Résultat avant impôts sur les bénéfices, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2 459 753 €	- 2 212 848 €	- 2 841 226 €	- 1 349 944 €	- 1 680 328 €
Impôt sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	- 448 604 €	- 586 980 €	- 337 606 €	- 463 604 €	- 326 405 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation des salariés dotations aux amortissements et provisions	-2 040 175 €	-1 725 981 €	-2 545 619 €	-1 043 604 €	- 1 533 806 €
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Résultat par action

	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,53 €	-0,40 €	-0,61 €	- 0,18 €	- 0,27 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,54 €	-0,40 €	-0,61 €	-0, 21 €	-0,30 €
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Personnel Employé

	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (hors PDG)	24	26	27	31	32
Montant de la masse salariale de l'exercice (salaires bruts)	1 579 676 €	1 599 228 €	1 756 793 €	1 845 980 €	1 974 529 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (cotisations sociales)	696 441 €	719 378 €	790 312 €	849 405 €	912 040 €

ANNEXE C Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'AGM	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
<u>AGM du 19 juin 2013</u> (17 ^{ème} résolution)	<i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.</i>	<u>18 juin 2015</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.
<u>AGM du 19 juin 2014</u> (14 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs</i>	<u>18 juin 2015</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.
<u>AGM du 19 juin 2014</u> (15 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société</i>	<u>18 juin 2015</u>	Le Président Directeur Général, par décision datée du 5 mai 2015 et faisant usage de l'autorisation consentie par le conseil d'administration en date du 9 avril 2015 [lui-même faisant usage de la délégation de compétence ci-contre], a procédé à une émission de 800.000 BSA au prix unitaire de 0,001 € profit de la Société Générale dans le cadre d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options).

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> <u>(16^{ème} résolution)</u></p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 3.771.471 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies, ayant la qualité d'actionnaires de la Société et participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 50 souscripteurs</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> <u>(17^{ème} résolution)</u></p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 800.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé ou des biotechnologies prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> <u>(18^{ème} résolution)</u></p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (19^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 3.771.471 euros</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (20^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (21^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des quatorzième à vingtième résolutions ci-dessus</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (23^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (24^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : salariés et dirigeants de la Société</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (25^{ème} résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison de l'exercice des options de souscription</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (26^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante (i) membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) membres n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales de tout comité que le Conseil d'Administration de la Société viendrait à mettre en place ou (iii) salariés d'une filiale de la Société ou (iv) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société</i></p>	<p><u>18 juin 2015</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (11^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription</i></p>	<p><u>18 août 2017</u> (26 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (12^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</i></p>	<p><u>18 août 2017</u> (26 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>

<p><u>AGM du 18 juin 2015</u></p> <p>(13ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</i></p>	<p><u>18 août 2017</u></p> <p>(26 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u></p> <p>(14ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i></p>	<p><u>18 décembre 2017</u></p> <p>(18 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u></p> <p>(15ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</i></p>	<p><u>18 décembre 2017</u></p> <p>(18 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>

<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (16ème résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 4.970.322 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 50 souscripteurs</p>	<p><u>18 décembre 2017</u> (18 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (17ème résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1.000.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé ou des biotechnologies prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs</p>	<p><u>18 décembre 2017</u> (18 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (18ème résolution)</p>	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</p>	<p><u>18 août 2017</u> (26 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>

<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (20ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i></p>	<p><u>18 août 2017</u> (26 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (21ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants de la Société</i></p>	<p><u>11 juillet 2015</u> (date à laquelle les conditions prévues à l'article 163 bis G du code général des impôts ont cessé d'être satisfaites par la Société)</p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 18 juin 2015, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission d'un nombre total de 336.000 BSPCE, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 5,84 euros (prime d'émission incluse), représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 336.000 euros et une prime d'émission d'un montant maximum de 1.626.240 euros.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (22ème résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société</i></p>	<p><u>18 août 2018</u> (38 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p><u>AGM du 18 juin 2015</u> (23ème résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</i></p>	<p><u>18 août 2018</u> (38 mois à compter du 18 juin 2015)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>

<p><u>AGM du 18 juin 2015</u></p> <p><u>(24ème résolution)</u></p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place par le conseil d'administration ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</i></p>	<p><u>18 décembre 2017</u></p> <p><u>(18 mois à compter du 18 juin 2015)</u></p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 18 juin 2015, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission d'un nombre total de 50.000 BSA au profit de certains membres du Conseil, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 5,84 euros (prime d'émission incluse), représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 50.000 euros et une prime d'émission d'un montant maximum de 242.000 euros. Il est précisé que le prix de souscription a été fixé à 0,30 € par BSA et que seuls 40.000 BSA ont été dûment souscrits.</p>
---	--	---	--

ANNEXE D :

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS PAR LE CONSEIL D' ADMINISTRATION A L' APPROBATION PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PREVUE LE 9 JUIN 2016

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte prévue le 9 juin 2016.

I- CADRE JURIDIQUE

Ce programme s'inscrit dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et dans le cadre du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite directive "Abus de Marché" concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, entré en vigueur le 13 octobre 2004.

Votre conseil d'administration vous demande, aux termes la quatrième résolution présentée d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du règlement général de l'AMF, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification de l'une des informations énumérées aux 3°, 4° et 5° du I de l'article 241-2 précité figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la Société et mise en ligne sur le site d'IntegraGen SA.

II- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Il est précisé que les 42 299 actions auto-détenues au 31 décembre 2015 sont, à ce jour, intégralement affectées à un seul objectif: assurer de la liquidité de l'action IntegraGen dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

III- OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Dans le cadre de l'autorisation susmentionnée, IntegraGen pourra faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions, en vue :

- d'assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, dans le cadre de l'autorisation conférée par ladite assemblée aux termes de sa cinquième résolution.

IV- ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME

1- Part maximum du capital de la Société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetés

Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation conférée ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

2- Prix maximum d'achat

Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) sera fixé à 30 euros, avec un plafond global de 12.346.413 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.

V- MODALITES ET DUREE DU PROGRAMME

1- Modalités du Programme

Il vous est également demandé de décider que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société, dans le cadre de l'autorisation conférée, pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable.

2- Durée du Programme

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 9 juin 2016 et privera d'effet l'autorisation consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 18 juin 2015 aux termes de sa neuvième résolution.

2. Comptes annuels 2015



Bilan actif

SA Integragen

N° SIRET : 43217654300028

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2014	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	21 863	19 554	2 308	4 437
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	21 863	19 554	2 308	4 437	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		686 020	423 266	262 754	205 827	
Autres immobilisations corporelles		279 330	234 149	45 181	33 942	
Immobilisations en cours		37 231		37 231		
TOTAL	1 002 582	657 415	345 167	239 770		
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	7 571	7 571			
	Créances rattachées à des participations	2 671 264	2 091 650	579 613	308 037	
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	228 880	38 958	189 922	139 768	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	154 184		154 184	187 893		
TOTAL	3 061 900	2 138 180	923 720	635 699		
Total de l'actif immobilisé		4 086 346	2 815 150	1 271 196	879 908	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	274 985	6 613	268 372	340 418
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL	274 985	6 613	268 372	340 418	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	1 393 474		1 393 474	2 014 968	
	Autres créances	534 086		534 086	553 453	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	1 927 561		1 927 561	2 568 422		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	3 541 028		3 541 028	4 554 163	
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 476 810		1 476 810	683 130		
TOTAL	5 017 838		5 017 838	5 237 293		
Charges constatées d'avance		131 040		131 040	129 339	
Total de l'actif circulant		7 351 425	6 613	7 344 812	8 275 474	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif		3 979		3 979	14 721	
TOTAL DE L'ACTIF		11 441 752	2 821 763	8 619 988	9 170 104	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			154 184	111 272	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan passif

SA Integragen

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 070 322)	5 070 322	4 970 322	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 191 002	35 586 592	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	-36 794 517	-35 750 912	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 533 806	-1 043 604		
Situation nette avant répartition	2 933 000	3 762 397		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	2 933 000	3 762 397	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées	1 592 447	1 651 860	
	Total	1 592 447	1 651 860	
Provisions	Provisions pour risques	3 979	14 721	
	Provisions pour charges			
	Total	3 979	14 721	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	157	254	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	157	254
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 202 948	1 200 009	
	Dettes fiscales et sociales	1 265 824	1 301 205	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 614	144 712		
Instrument de trésorerie				
	Total	2 493 387	2 645 927	
Produits constatés d'avance	1 015 191	786 477		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	3 508 737	3 432 660	
Écarts de conversion passif	581 823	308 464		
	TOTAL DU PASSIF	8 619 988	9 170 104	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an				
à moins d'un an				
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 508 737	3 432 660		
(3) dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

SA Integragen

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services	5 526 462	57 525	5 583 987	6 035 595
	Chiffre d'affaires net	5 526 462	57 525	5 583 987	6 035 595
Produits d'exploitation	Production stockée production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			204 072	94 098
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			64 064	44 242
	Autres produits			67	20
	Total			5 852 191	6 173 956
Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			2 469 779	2 524 116
	Autres achats et charges externes (3)			65 433	-106 083
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 502 638	2 504 078
	Salaires et traitements			94 096	90 508
	Charges sociales			1 974 529	1 845 980
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges			912 040	849 405
	amortissements provisions			88 421	101 038
	Autres charges			6 613	14 721
				3 979	50 914
			52 257		
	Total		8 169 788	7 874 679	
	Résultat d'exploitation	A	-2 317 597	-1 700 723	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			41 912	35 124
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			10 493	17 033
	Reprises sur provisions, transferts de charges			6 380	303 581
	Différences positives de change			57 353	55 597
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 138	945
	Total		119 277	412 282	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			80 870	41 505
	Intérêts et charges assimilées (5)			119	50
	Différences négatives de change			129 785	86 560
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total		210 775	128 116	
	Résultat financier	D	-91 497	284 165	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	-2 409 095	-1 416 557	

Compte de résultat

SA Integragen

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	567 178	170
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 788 324	2 901 390
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	4 355 503	2 901 561
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 320	125 403
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 733 298	2 863 338
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 470
	Total	3 806 619	2 992 212
Résultat exceptionnel		F	
		548 883	-90 651
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	-326 405	-463 604
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-1 533 806	-1 043 604
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	330 243	
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



KPMG Entreprises
90 rue de la République
91150 ETAMPES
France

Téléphone : +33 (0)1 64 94 38 18
Télécopie : +33 (0)1 64 94 58 47
Site internet : www.kpmg.fr

S.A. INTEGRAGEN

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

S.A. INTEGRAGEN
5 Rue Henri Desbrnières
Génopole Campus 1, Genavenir 8
91000 EVRY
Ce rapport contient 22 pages

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations (en €)	2
2.1.2	Tableau des amortissements (en €)	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations financières	3
2.1.5	Stocks	4
2.1.6	Créances	5
2.1.7	Les produits à recevoir (en €)	6
2.1.8	Comptes de régularisation	6
2.1.9	Placements financiers	7
2.2	Passif	7
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	7
2.2.2	Tableau de variation des provisions (en €)	8
2.2.3	Capital	8
2.2.4	Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.	9
2.2.5	Avances remboursables	10
2.2.6	Dettes de la société	12
2.2.7	Charges à payer	12
2.2.8	Autres informations significatives	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)	14
3.2	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)	14
3.3	Crédit impôt recherche	14
3.4	Crédit impôt compétitivité emploi	15
3.5	Jetons de présence	15
3.6	Résultat financier	15
3.7	Résultat exceptionnel	16
4	Autres informations	17
4.1	Allègement de la dette future d'impôt	17
4.2	Engagements donnés	17
4.2.1	Clause de retour à meilleure fortune	17
4.2.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	17
4.3	Engagements financiers	18

4.3.1	Contrat de location longue durée	18
4.3.2	Nantissements	18
4.4	Engagements pris en matière de retraite	18
4.5	Rémunération des dirigeants	18
4.6	Effectif moyen	18
4.7	Honoraires des commissaires aux comptes	19
4.8	Transactions avec les parties liées	19

1 **Faits majeurs**

1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- En mars 2015, IntegraGen a conclu un partenariat avec l'Institut Pasteur, faisant de la société le principal opérateur des activités de séquençage à haut débit des Centres nationaux de référence (CNR) et des collections microbiologiques de l'Institut Pasteur. Les opérations de séquençage et d'analyse seront réalisées au sein de l'Institut par une équipe dédiée d'IntegraGen
- En mai 2015, IntegraGen a mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec la Société Générale, moyennant émission de souscription d'actions, exerçable par tranches et à la demande d'IntegraGen, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014. Dans le cadre de cet accord, la Société Générale s'est engagée à souscrire, à la demande d'IntegraGen, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 800 000 actions (soit 16% du capital actuel). Une première utilisation de cette ligne de financement a été réalisée en juillet dernier pour 100 000 bons.
- La dernière tranche de l'avance remboursable accordée par BPI dans le cadre du projet BIOMOS (développement de tests moléculaires en oncologie digestive) a été reçue en décembre 2015. Cette dernière avance s'élève à 452 447 euros, ce qui porte à 1 572 447 euros le total de l'avance remboursable reçue pour le projet. Les premières échéances de remboursement interviendront en 2016.

1.2 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations (en €)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

La société a procédé à 2 lease-back sur le premier semestre 2015, l'un pour 324 729 €, le second pour 84 058 €. Ces deux lease-back correspondent à l'acquisition d'un séquenceur de toute dernière génération.

Immobilisations				
	31/12/2014	Acquisitions	Sorties	31/12/2015
Immobilisations Incorporelles	45 177	567	23 881	21 863
Matériel et outillage	565 347	532 960	412 286	686 021
Installations Générales	105 450	9 254	6 189	108 515
Matériel de bureau et mobilier Informatique	150 352	20 462		170 814
Immobilisations en cours		37 232		37 232
Immobilisations Corporelles	821 149	599 908	418 475	1 002 582
Autres Participations	2 365 348	313 488		2 678 836
Autres titres immobilisés	146 113	3 467 570	3 384 803	228 880
Prêts et autres immobilisations financières	187 893	3 373 917	3 407 626	154 184
Immobilisations financières	2 699 354	7 154 975	6 792 429	3 061 900
Immobilisations	3 565 680	7 755 450	7 234 785	4 086 345

2.1.2 Tableau des amortissements (en €)

Amortissements				
	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Immobilisations Incorporelles	40 739	2 695	23 881	19 553
Matériel et outillage	359 519	67 247	3 499	423 267
Installations Générales	98 343	5 584	6 189	97 738
Matériel de bureau et mobilier Informatique	123 518	12 894		136 411
Immobilisations Corporelles	581 378	85 725	9 688	657 416
Immobilisations	622 117	88 421	33 569	676 969

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les modes et durée d'amortissement sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	8 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais de recherche et de développement

Ces frais ne sont pas portés à l'actif.

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT de l'année	Résultat de l'année	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales 100% IntegraGen Inc	- 2 670 k\$	100	0.00	586 k\$	-76 k\$	0.00

2.1.4.2 Créances immobilisées

- Créances rattachées à des participations

IntegraGen Inc : A fin décembre 2015, la créance s'élève à 2 671 264 €. La totalité de la créance, intérêts compris, avant comptabilisation de l'écart de conversion, a été provisionnée.

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations (en €)

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participation IntegraGen Inc	7 572	
Créance IntegraGen Inc	2 629 352	
Intérêts courus sur créance IntegraGen Inc	41 912	

La totalité de ces sommes est provisionnée, excepté la quote-part correspondant à l'écart de conversion au 31 décembre 2015, soit 579 614 €.

2.1.4.3 *Actions propres*

Afin de favoriser la liquidité des titres, un contrat de liquidité sur les titres de la société IntegraGen a été signé avec ODDO Corporate Finance à compter du 1^{er} octobre 2013.

Nombre de titres au 31/12/2015	42 299
Prix d'acquisition	228 880 €
Valorisation des titres cours au 31/12/2015	189 923 €

Une provision de la différence, soit 38 958 € a été constituée au 31 décembre 2015.

Les mouvements sur l'exercice ont été les suivants :

- achats de 552 535 titres,
- ventes de 536 361 titres.

2.1.5 **Stocks**

2.1.5.1 *Etat des stocks (en €)*

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières consommables	274 985	6 613	268 372
Produits finis			
En-cours			
Total	274 985	6 613	268 372

2.1.5.2 *Stocks de produits achetés*

Les matières consommables sont évaluées en méthode FIFO. Il s'agit de réactifs pour le séquençage et le génotypage.

2.1.5.3 *Méthodes de dépréciation*

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée au cas par cas le cas échéant.

2.1.6 **Créances**

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre.

2.1.6.1 *Classement par échéance*

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	2 671 264		2 671 264
Autres Immobilisations financières	154 184	154 184	
Autres créances clients	1 393 474	1 393 474	
Impôts sur les bénéfices	357 651	357 651	
Taxe sur la valeur ajoutée	57 949	57 949	
Divers	4 100	4 100	
Débiteurs divers	114 386	114 386	
Charges constatées d'avance	131 040	131 040	
Totaux	4 884 048	2 212 784	2 671 264

2.1.7 Les produits à recevoir (en €)

Les produits à recevoir sont composés des éléments suivants :

Rubriques	Montant
Intérêts courus sur créances	41 912
Factures à Etablir	231 075
Organismes sociaux, produits à recevoir	
CVAE à recevoir	4 100
Subvention à recevoir	97 088
Intérêts courus sur Compte à terme	372
Total	374 547

Les factures à établir sont constituées de prestations de services commencées ou terminées au 31 décembre 2015 pour lesquelles la facturation n'a pas été faite à cette date.

La subvention à recevoir se réfère au projet ICE, lancé en 2014 et financé par la Région Ile de France et le Conseil Général de l'Essonne. Le montant à recevoir correspond à la subvention attendue sur les dépenses engagées en 2015, au-delà de la première tranche de subvention de 200 000 € reçue en 2014.

2.1.8 Comptes de régularisation

2.1.8.1 Charges constatées d'avance (en €)

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période postérieure au 31 décembre 2015 :

Locations immobilières	60 436
Locations mobilières	6 278
Contrats de maintenance	8 404
Assurances	140
Congrès	19 353
Redevances licences	3 088
Divers	6 067
Sous-traitance	8 270
Déplacements	19 005
Total	131 041

2.1.9 Placements financiers

Les placements financiers sont composés de dépôts sur des comptes à terme pour 1 007 855 €, de SICAV monétaires en euros pour 2 488 332 € et de SICAV monétaires en dollars pour 44 841 €.

Il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation sur les SICAV au 31 décembre, leur cours à cette date étant légèrement supérieur à leur cours d'achat.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	2014	+	-	2015
Capital	4 970 322	100 000		5 070 322
Primes	35 586 592	604 410		36 191 002
Report à nouveau	- 35 750 912		1 043 605	- 36 794 517
Résultat	-1 043 605	1 043 605	1 533 806	-1 533 806
Total	3 762 397	1 748 015	2 577 411	2 933 001

Conformément à l'article L225-210 du code du commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions en propre qu'elle possède en date de clôture. Les primes d'émissions d'un montant de 36 191 002 € au 31 décembre 2015 sont assimilables à des réserves et couvrent totalement la valeur d'inventaire des actions en propre à l'actif d'un montant de 228 880.38 €.

Dans le cadre de la mise en place, en mai 2015, d'une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, exerçable par tranche et à la demande d'IntegraGen, 800 000 bons d'une valeur de 0,01 euro ont été émis en juin 2015 et 100 000 exercés en juillet 2015, ce qui explique l'augmentation de capital de 100 000 € et de la prime d'émission de 604 410 €.

2.2.2 Tableau de variation des provisions (en €)

Provisions pour risques	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Provisions réglementées				
Provisions pour pertes de changes	14 722	3 980	14 722	3 980
Provisions pour risques et charges	14 722	3 980	14 722	3 980
Provisions sur les titres de participations	7 572			7 572
Provisions sur les autres immobilisations financières	2 056 083	80 870	6 345	2 130 608
Autres provisions	35		35	0
Provisions pour dépréciations	2 063 690	80 870	6 380	2 138 180
Total Général	2 078 412	84 850	21 102	2 142 160

2.2.3 Capital

2.2.3.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 070 322 actions de 1 euro de valeur nominale. Au cours de la période, il y a eu les mouvements suivants (en €) :

	Nombre d'actions	Valeur
Position - début de l'exercice	4 970 322	4 970 322
Augmentation de capital 2015	100 000	100 000
Position - fin de l'exercice	5 070 322	5 070 322

2.2.4 **Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.**

Les bons de souscription d'action, les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et les stock-options toujours valables au 31 décembre 2015 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Plans (en vigueur)	Emis	Souscrits
Année 2011		
Stock-option	25 000	25 000
Année 2012		
Stock-option	30 000	30 000
Année 2013		
BSPCE	331 000	331 000
Stock-option	10 000	10 000
Année 2015		
BSA (PACEO)	700.000	700.000
BSA	40.000	40.000
BSPCE	336.000	336.000
Total Stock-options	65.000	65.000
Total BSA	740.000	740.000
Total BSPCE	667.000	667.000

Détails relatifs aux BSPCE :

	2013		2015
Date d'attribution par le conseil d'administration	27/05/2013	19/06/2013	18/06 /2015
Nombre total de bons en circulation	305 000	26 000	336 000
Date limite d'exercice	27/05/2018	19/06/2018	18/06/2025
Prix d'exercice (euros)	3,98	3,9	5,84

Détails relatifs aux stocks options :

	2011	2012	2013
Date d'attribution par le conseil d'administration	16/02/2011	21/06/2012	19/06/2013
Nombre total de bons émis	25 000	30 000	10 000
Date limite d'exercice	16/02/2021	20/06/2022	19/06/2023
Prix d'exercice (euros)	8,4	7	3,9

Détails relatifs aux BSA :

	2015	2015
Date d'attribution par le conseil d'administration	5/05/2015 ¹	18/06/2015
Nombre total de bons en circulation	700 000 ²	40.000
Date limite d'exercice	5/05/2018	18/06/2025
Prix de souscription (euros)	0,001	0,30
Prix d'exercice (euros)	Variable ³	5,84

2.2.5 Avances remboursables

Les dettes financières correspondent exclusivement à des avances remboursables conditionnées (en €).

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Hecam	20 000			
BPI (ex OSEO)	1 572 447	400 000	1 172 447	

¹ Décision du Président Directeur Général, sur délégation consentie par le conseil d'administration réuni le 9/04/2015, en application des dispositions de l'article L225-129-4 du Code de commerce.

² BSA émis au profit de la Société Générale dans le cadre d'un PACEO (Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options)

³ Chaque BSA donnera droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix d'émission égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission diminué d'une décote de 5 % .maximum

L'avance accordée par la Coface a été soldée en produit exceptionnel. La période d'amortissement qui s'étendait du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2015 est terminée et les ventes réalisées sur la zone couverte n'ont pas conduit au remboursement de la totalité de la somme versée. Le solde non amorti de l'avance est donc acquis.

L'avance accordée par BPI (OSEO) permet de financer une partie des dépenses engagées dans le développement et la commercialisation de tests de diagnostic moléculaire en oncologie. L'aide accordée, d'un montant de 1 572 k€ a été versée en trois tranches. Au 31 décembre 2015, le programme est terminé. Les remboursements commencent en 2015.

IntegraGen a perçu au cours du 1^{er} trimestre 2015 un premier versement (avance remboursable) versée par BPI pour le projet HECAM. HECAM est un projet collaboratif destiné à améliorer le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer du foie (carcinome Hepato Cellulaire, CHC). Le projet HECAM sera financé à hauteur de 18.2 millions d'euros par la BPI. Dirigé par GE Healthcare, HECAM regroupe également le Groupe Guerbet, IntegraGen et 6 autres PME françaises, ainsi que plusieurs centres hospitaliers, et notamment Gustave Roussy, quatre hôpitaux de l'AP-HP et trois entités INSERM.

Mouvements des avances conditionnées sur l'exercice (en €) :

Rubriques	31/12/2014	Versements	Remboursements/diminution	31/12/2015
Coface	531 860		531 860	0
BPI (ex OSEO)	1 120 000	452 447		1 572 447
HECAM		20 000		20 000
Total	1 651 860	472 447	531 860	1 592 447

2.2.6 Dettes de la société

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédits	157	157		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 202 948	1 202 948		
Personnel et comptes rattachés	442 988	442 988		
Sécurité sociale et autres organismes	358 892	358 892		
Taxe sur la valeur ajoutée	401 907	401 907		
Autres impôts, taxes et assimilés	62 037	62 037		
Autres dettes	24 614	24 614		
Produits constatés d'avance	1 015 191	1 015 191		
Totaux	3 508 734	3 508 734	0	0

Les produits constatés d'avance pour un montant de 1 015 191 € concernent des prestations facturées aux clients et non encore réalisées au 31 décembre 2015.

2.2.7 Charges à payer

Les charges à payer sont constituées des éléments suivants (en €) :

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues	97 567
Congés payés charges incluses	256 039
Personnel, salaires à verser charges incluses	378 136
Charges fiscales (Organic, Formation, Apprentissage, TVS)	62 037
TVA	37 600
Jetons de présence	24 500
Divers	
Total	855 879

2.2.8 Autres informations significatives

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont enregistrées au cours du jour de la date d'opération. Lors de la clôture, les créances et les dettes sont évaluées au cours du jour de clôture. La différence de conversion est enregistrée soit à l'actif soit au passif. Si cette conversion est en défaveur de la société, une provision pour risque est constituée.

Au 31 décembre 2015, les écarts de conversion sont les suivants (en €) :

	Montant en ₪	Valorisation cours date d'opération	Valorisation à la clôture	Ecart de conversion
Fournisseurs	737 833	677 719	675 950	1 769
Créances	2 908 205	2 671 264	2 091 651	579 613
Ecart Passif				581 824
Ecart Actif				3 980

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)

Le chiffre d'affaires des prestations de services est constaté en fonction de l'avancement de chacun des projets de l'activité service génomique de la société.

	Montant
Produits finis	
Prestations de services	5 583 987
Total	5 583 987

3.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)

	Montant
France	5 526 462
Hors France	57 525
Total	5 583 987

3.3 Crédit impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche pour l'année 2015 est de 326 405 €. Il est comptabilisé en impôt sur les sociétés.

La société a obtenu le remboursement du crédit impôt recherche sur tous les exercices antérieurs au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

3.4 Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 31 246 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances à se faire rembourser par l'Etat.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement.

3.5 Jetons de présence

La charge de l'exercice liée aux jetons de présence est de 36 024 €.

3.6 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -91 497 €.

Il est composé des produits suivants :

- Gains de changes 57 353€
- Produits de comptes à terme 13 631€
- Produits de participations 41 912 €
- Reprises de provisions 6 380 €

Et des charges suivantes :

- Dotations aux provisions 80 870€
- Pertes de changes 129 784€.
- Intérêts 119 €

3.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 548 883 €.

Il est composé des produits suivants :

- Plus-values sur les achats/ventes d'actions propres 43 378 €
- Plus-value sur cessions d'immobilisations : 11 648 €
- Conservation de l'avance remboursable Coface : 531 860 k€
- Divers 2 408 €
- Diminution loyers résiduels sur des locations de longue durée de matériels avec la société Evoscience : 32 910 €

Et des charges suivantes :

- Rupture conventionnelle 15 935 €
- Résiliation anticipée d'un contrat fournisseur 57 156 €
- Divers 230 €

4 Autres informations

4.1 Allègement de la dette future d'impôt

La société dispose, après prise en compte du résultat 2015, de 42 183 283 € de déficits reportables.

4.2 Engagements donnés

4.2.1 Clause de retour à meilleure fortune

L'organisme Oséo Ile de France a fait un constat d'échec commercial pour le programme « Développement de la plate-forme GenHIP, notamment pour la recherche des gènes impliqués dans l'obésité ». En conséquence, sur les 300 000 € versés, 158 000 € ont fait l'objet d'un abandon de créance. Cet abandon, décidé par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation qui s'est tenue le 30/10/2008, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (réalisation de chiffre d'affaires sur cette technologie) valable neuf années à compter de la signature de l'avenant, soit à compter du 12/12/2008.

4.2.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de recherche
Valeur d'origine	984 279
Redevances payées :	
• Cumuls exercices antérieurs	0
• Exercices	334 037
Total	334 037
Redevances restant à payer :	
• A 1 an au plus	331 747
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	296 454
Total	628 201
Valeur résiduelle :	
• A 1 an au plus	
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	9 000
Total	9 000
Montant pris en charge dans l'exercice	330 243

4.3 Engagements financiers

4.3.1 Contrat de location longue durée

Une partie du matériel de laboratoire fait l'objet de contrat de location longue durée.

Au 31 décembre 2015, 6 contrats sont en cours. Les loyers à verser sur les exercices à venir représentent une somme totale de 140 609 €, dont 101 021 € à moins de 1 an et le reste à échéance 1 à 5 ans.

4.3.2 Nantissements

Il n'y a aucun nantissement en cours.

4.4 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif.

4.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général brute sur l'exercice est de 315 454 € et de 258 € d'avantages en nature. 11

4.6 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres (y compris PDG)	23
Agents de maîtrise et Techniciens	10
Total	33

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés relatifs au commissaire aux comptes sont les suivants :

	Honoraires
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	17 980
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal (dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital avec offre au public)	12 500
Honoraires totaux facturés	30 480

4.8 Transactions avec les parties liées

A l'exception des éléments mentionnés en 2.1.4, la société n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales de marché.

3. Rapports des Commissaires aux Comptes



INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruyères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INTEGRAGEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Benoit PIMONT